

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES DOCTORANTS

Vu les statuts de l'Université de Strasbourg ;
Vu l'arrêté du 25 mai 2016, tel que modifié par l'arrêté du 26 août 2022, fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat et notamment son article 9 ;
Vu le règlement intérieur de l'École doctorale 101 des Sciences juridiques ;

**Direction de la recherche
École Doctorale 101
Sciences juridiques**

LA DIRECTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE 101 ARRÊTE :

Article 1

Les élections des représentants des doctorants au Conseil de l'École doctorale des Sciences juridiques de l'Université de Strasbourg auront lieu du 21 au 22 mars 2023, pour un mandat qui durera du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2025.

Toutefois, le mandat d'un représentant élu arrive à terme lorsqu'il a soutenu sa thèse ou s'il n'est pas réinscrit. Il est alors automatiquement remplacé par son suppléant.

Direction de l'école doctorale
Andrea HAMANN (Dir.)
Samuel FULLI-LEMAIRE (Dir.adjoint)
dir-directioned101@unistra.fr

Article 2

Les doctorants sont appelés à pourvoir **8 sièges (4 titulaires et 4 suppléants)**.

Sont électeurs et éligibles les doctorants inscrits administrativement au titre de l'année universitaire 2022/2023 dans l'ED 101.

Affaire suivie par
Stéphane COLY
Secrétaire de l'École Doctorale 101
Tél. : +33 (0)3 68 85 16 85
Fax : +33 (0)3 88 85 16 83
coly@unistra.fr

Article 3

Le calendrier des opérations électorales est fixé comme suit :

- **9 février 2023** : Diffusion des listes électorales, par voie électronique
- **1^{er} mars 2023, à 12h** : Date et heure limites de dépôt des candidatures et professions de foi, par voie électronique auprès de Stéphane Coly (coly@unistra.fr)
- **2 mars 2023** : Diffusion des candidatures et professions de foi, par voie électronique
- **21 mars 2023** : Ouverture du scrutin
- **22 mars 2023, à 16h** : Clôture du scrutin
- **23 mars 2023** : Diffusion des résultats et du procès-verbal des élections, par voie électronique
- **30 mars 2023** : Date limite de recours (5 jours ouvrables à partir de la proclamation des résultats) devant le Président de l'Université de Strasbourg

Département formation doctorale
CS 90032
F 67081 Strasbourg Cedex

Adresse géographique :
Collège Doctoral Européen
46, Boulevard de la Victoire
67000 STRASBOURG
www.unistra.fr

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES DOCTORANTS

Article 4

Le vote se fera par voie électronique. Chaque électeur recevra le 21 mars 2023 sur son adresse mail Unistra un lien unique et individualisé lui permettant de voter, sur ordinateur, tablette ou smartphone.

**Direction de la recherche
École Doctorale 101
Sciences juridiques**

Article 5

Mme Andrea HAMANN, Directrice de l'École doctorale, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Direction de l'école doctorale
Andrea HAMANN (Dir.)
Samuel FULLI-LEMAIRE (Dir.adjoint)
dir-directioned101@unistra.fr

Fait à Strasbourg, le 7 février 2023



Affaire suivie par
Stéphane COLY
Secrétaire de l'École Doctorale 101
Tél. : +33 (0)3 68 85 16 85
Fax : +33 (0)3 88 85 16 83
coly@unistra.fr

Andrea HAMANN
Directrice de l'École doctorale 101
Sciences juridiques

Département formation doctorale
CS 90032
F 67081 Strasbourg Cedex

Adresse géographique :
Collège Doctoral Européen
46, Boulevard de la Victoire
67000 STRASBOURG
www.unistra.fr